

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

Département de la Haute-Sanaga

Arrondissement de Nanga-Eboko



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

Département de la Haute-Sanaga

Arrondissement de Nanga-Eboko

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 07 /AONO/R-CE/D-HS/P-NE/CDPM/2025 DU 02.11.2025

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A ETOG-NANG DANS LA LOCALITE D'EDEN-ANGONG ARRONDISSEMENT DE NANGA-EBOKO, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRE.

1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public pour l'Exercice 2025, le Préfet du Département de la Haute-Sanaga, (**Autorité contractante**), lance en procédure d'urgence pour le compte de la Délégation départementale du MINEPAT de la Haute-Sanaga, un **Appel d'Offres National Ouvert** en vue de la réalisation des travaux de construction d'une (01) Mini-Adduction d'Eau Potable (AEP) à Etog-Nang dans la localité d'Eden-Angong, Arrondissement de Nanga-Eboko, Département de la Haute Sanaga, Région du Centre.

Les prestations à exécuter, constituées d'un lot, sont détaillées dans l'article 1.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) joint au Dossier d'Appel d'Offres.

2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent notamment, la réalisation du système de captage (forage productif), la construction d'un château d'eau de 7.5 m³, la construction d'un local technique sous le château pour abri des équipements, l'installation d'une pompe solaire – Exhaure et Refoulement, construction d'une aire de puisage au pied du château, une mini distribution et construction des bornes fontaines plus aire de puisage et enfin la formation des agents de maintenance et les responsables du comité de gestion.

3 - ALLOTISSEMENT

Les prestations à exécuter sont constituées d'un (01) lot unique.

4 - PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais reconnues pour leur compétence dans la réalisation des travaux similaires (travaux d'approvisionnement en eau potable en zone rurale, péri-urbaine et urbaine) et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent avis d'Appel d'Offres.

5 - FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres Ouvert, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), exercice 2025, sur les références budgétaires ci-après :

| N° LOT | DESIGNATION DES TRAVAUX | MONTANT (F CFA) | REFERENCES BUDGETAIRES |
|--------|--|-----------------|--|
| 1 | Travaux de construction d'une Mini-Adduction d'Eau Potable (AEP) à Etog-Nang dans la localité d'Eden-Angong, Arrondissement de Nanga-Eboko, Département de la Haute Sanaga, Région du Centre | 30 000 000 | Autorisation de dépense : Imputation budgétaire : 59 94 195 05 110000 523412 |

6 - CONSULTATION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Secrétariat de la Commission Départementale de Passation des Marchés auprès de la Préfecture de la Haute Sanaga Tél : (237)

7 - ACQUISITION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commission Départementale de Passation des Marchés auprès de la Préfecture de la Haute Sanaga Tél : (237), BP :----- dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable **de cinquante-cinq mille (55 000) FCFA** au titre des frais d'achat du dossier, payables à la **Recette des Finances de Nanga-Eboko**.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres, le soumissionnaire devra se faire enregistrer au Secrétariat de la Commission Départementale de Passation des Marchés, en indiquant son adresse complète (boîte postale, n° de téléphone, fax).

8 - REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont l'original et **six (06) copies** marquées comme tels, conformes aux prescriptions du DAO, devra être déposé contre récépissé sous pli fermé, auprès du Secrétariat de la Commission Départementale de Passation des Marchés auprès de la Préfecture de la Haute Sanaga sise à Nanga-Eboko, Tél : (237), BP :----, au plus tard le **13/10/2025** à **11 heures**, heure locale et devra porter la mention :

13 OCT 2025

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°/AONO/R-CE/D-HS/ P-NE/CDPM/2025 DU/2025

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU
POTABLE A ETOG-NANG DANS LA LOCALITE D'EDEN-ANGONG
ARRONDISSEMENT DE NANGA-EBOKO, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA,
REGION DU CENTRE.**

(EN PROCÉDURE D'URGENCE)

"À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT"

9 - RECEVABILITÉ DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission (conforme au modèle joint à la pièce N°10) établie par un Établissement ou Organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances, autorisé à émettre des cautions et dont la liste figure dans la pièce N°11 du présent DAO, d'un montant de **Sept cent soixante-dix-sept mille cinq cent (777 500) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission.

10 - OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps et aura lieu le **même jour à 12 heures précises** dans la salle de réunion de la Commission Départementale de Passation des Marchés auprès de la Préfecture de Nanga, Tél : (237), BP : -----

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

11 - DÉLAIS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11- PRINCIPAUX CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

- ✓ Fausses déclarations ou documents falsifiés ou non authentiques ;
- ✓ Absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations;
- ✓ Offre financière anormalement basse (moins de 20% de l'enveloppe disponible) ;
- ✓ Pourcentage de « OUI » inférieur à 80% (non satisfaction d'au moins 80% des critères essentiels).
- ✓ Absence d'une pièce du dossier administratif après 48 heures ;
- ✓ Offre Technique incomplète ou non conforme aux spécifications du DAO ;
- ✓ Entreprise défaillante (n'ayant pas remplie ses précédentes charges) ;
- ✓ Exclusion du soumissionnaire par l'ARMP (Agence de Régulation des Marchés Publics) de la commande publique ;
- ✓ Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en sept (07) exemplaires dont un (01) original sera purement et simplement rejetée.

12 - LES PRINCIPAUX CRITÈRES DE QUALIFICATION

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

1. Garantie financière (accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières) ;
2. Organisation, méthodologie, et planning d'exécution des prestations ;
3. Moyens humains (expérience du personnel d'encadrement) et matériels et équipements essentiels ;
4. Les références du soumissionnaire.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale à 80 % des OUI seront retenues pour la suite de la procédure.

Les copies des diplômes du personnel principal devront être certifiées par une autorité administrative compétente.

De manière détaillée, ces critères comportent les rubriques indiquées dans le DAO.

13 -ATTRIBUTION DU MARCHE

L'Entreprise attributaire du Marché sera celle dont les offres seront jugées conformes, pour l'essentiel, aux prescriptions du DAO et évaluées la moins-disante et remplies les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

14 - DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Gestionnaire de crédit (DD MINEPAT) ou de l'Ingénieur du Marché (Délégué Départemental de l'Eau et de l'Énergie de la HAUTE SANAGA.

Ampliations :

- MINMAP/YDE
- ARMP/YDE (pour publication et archivage)
- CDPM-HS
 - Préfet HAUTE -SANAGA
 - SOPECAM (pour publication)
 - Affichage (pour information)
 - Archives/Chrono



CENTRAL REGION

Haute-Sanaga Division

Nanga-Eboko Subdivision



CENTRAL REGION

Haute-Sanaga Division

Nanga-Eboko Subdivision

OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS

N°/AONO/R-CE/D-HS/P-NE/CDPM/2025 OF/2025

FOR THE CONSTRUCTION OF A MINI DRINKING WATER SUPPLY IN ETOG-NAM IN THE LOCALITY OF EDEN-ANGONG DISTRICT OF NANGA-EBOKO, HAUTE-SANAGA DEPARTMENT, CENTER REGION.

1 - PURPOSE OF THE CALL FOR TENDERS

As part of the execution of the Public Investment Budget for the **2025 financial year**, the Prefect of the Department of Haute-Sanaga, (**Contracting Authority**), launches in emergency procedure on behalf of the Departmental Delegation of MINEPAT of Haute-Sanaga, an **Open National Call for Tenders** for the realization of the works of construction of one (01) Mini-Drinking Water Supply (DWS) in Etog-Nam in the locality of Eden-Angong, Nanga-Eboko District, Haute Sanaga Department, Centre Region.

The services to be performed, consisting of a lot, are detailed in Article 1.1 of the Special Regulations of the Call for Tenders (RPAO) attached to the Tender Documents.

2 - CONSISTENCY OF THE WORK

The works include in particular, the construction of the catchment system (productive borehole), the construction of a 7.5 m³ water tower, the construction of a technical room under the castle to shelter the equipment, the installation of a solar pump – Dewatering and Delivery, construction of a drawing area at the foot of the castle, a mini distribution and construction of standpipes plus a drawing area and finally the training of maintenance agents and the managers of the management.

3 - ALLOTMENT

The services to be performed consist of one (01) single lot.

4 - PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this Call for Tenders is open to all companies under Cameroonian law recognized for their competence in carrying out similar works (drinking water supply works in rural, peri-urban and urban areas) and justifying technical and financial capacities for the realization of the works subject to this Tender Notice.

5 - FINANCING

The works, which are the subject of this Open Call for Tenders, are financed by the Public Investment Budget of the Ministry of the Economy, Planning and Land Development (MINEPAT), fiscal year 2025, on the following budget references:

| LOT NO. | DESIGNATION OF WORKS | AMOUNT (CFA FRANC) | REFERENCES BUDGETAIRES |
|---------|--|--------------------|--|
| 1 | Construction of a Mini-Drinking Water Supply (DWS) in Etog-Nam in the locality of Eden-Angong, Nanga-Eboko District, Haute Sanaga Department, Central Region | 30 000 000 | Expenditure authority: Budget charge: 59 94 195 05 110000 523412 |

11 - DEADLINES FOR THE EXECUTION OF THE WORK

The maximum execution period provided by the Project Owner for the completion of the work is Three (04) months. This period includes periods of rain, all bad weather and various conditions and runs from the date of notification of the Service Order to start the work.

11- MAIN ELIMINATORY CRITERIA

- ✓ False statements or falsified or inauthentic documents;
- ✓ Absence in the technical offer of a section "execution methodology, organization and planning of services";
- ✓ Abnormally low financial offer (less than 20% of the available budget);
- ✓ Percentage of "YES" below 80% (non-satisfaction of at least 80% of the essential criteria).
- ✓ Absence of a document from the administrative file;
- ✓ Incomplete Technical Offer or not in accordance with the specifications of the CAD;
- ✓ Defaulting company (not having fulfilled its previous obligations);
- ✓ Exclusion of the bidder by the ARMP (Public Procurement Regulatory Agency) from public procurement;
- ✓ Omission of a quantified price in the financial offer.

Any tender that does not comply with the requirements of the Tender Documents and does not produce in seven (07) copies, of which one (01) original will be purely and simply rejected.

12 - THE MAIN QUALIFICATION CRITERIA

The essential criteria will be evaluated in a binary way (satisfaction or not); Thus, several sub-criteria drawn from the following sections of the tender file will be retained for the evaluation of the technical offer:

1. Financial guarantee (access to a line of credit or other financial resources);
2. Organisation, methodology, and planning of the execution of services;
3. Human resources (experience of management staff) and essential materials and equipment;
4. The references of the submitter.

Only the financial bids of tenderers who have obtained a technical score of at least 80% of the YES will be retained for the rest of the procedure.

Copies of the diplomas of the main staff will have to be certified by a competent administrative authority. In detail, these criteria include the headings indicated in the DAO.

13 – AWARD OF THE CONTRACT

The Company awarded the contract will be the one whose tenders are judged to be in compliance, for the most part, with the requirements of the tender and evaluated in the lowest bidder and fulfilling the required financial, technical and administrative capacities resulting from the so-called essential criteria or those eliminatory.

14 - PERIOD OF VALIDITY OF OFFERS

Bidders remain bound by their bids for a period of ninety (**90**) days, starting from the deadline set for the submission of bids.

15 - ADDITIONAL INFORMATION

Additional technical information can be obtained during working hours from the Credit Manager (DD MINEPAT) or the Market Engineer (Departmental Delegate for Water and Energy of HAUTE SANAGA).

Ampliations :

- MINMAP/YDE
- ARMP/YDE (for publication and archiving)
- CDPM-HS
 - Prefect HAUTE-SANAGA
 - SOPECAM (for publication)
 - Display (for information)
 - Archives/Chrono

